

# HVA149\_N7

Fiche signalétique  
INTERLAC 679 VARNISH

Bon de  
commande: {SalesOrd}

Numéro de référence ventes en bloc: HVA149  
Date de révision de la fiche  
signalétique: 01/26/2015  
N7-2  
Numéro de fiche signalétique:



## 1. Identification de la préparation et de la société

### 1.1. Identificateur de produit

Identité du produit INTERLAC 679 VARNISH  
Numéro de référence ventes en bloc HVA149

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage normal Voir la fiche technique  
Méthode d'application Voir la fiche technique

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société International Paint LLC  
6001 Antoine drive  
Houston Texas 77091

### Secours

CHEMTREC (ÉTATS-UNIS) (800) 424-9300  
International Paint (713) 527-3887  
Centre antipoison (800) 854-6813  
Service clientèle  
International Paint (800) 589-1267  
Télécopie (800) 631-7481

## 2. Identification des risques posés par le produit

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3;H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
peau Irrit. 3;H316 Provoque une légère irritation cutanée.  
Aquatic Chronic 3;H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.



Attention.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H316 Provoque une irritation cutanée légère.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. ' Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

## HVA149\_N7

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P301+310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P331 NE PAS faire vomir.

P332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P370 En cas d'incendie: Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminez les contenus / le conteneur conformément aux réglementations locales / nationales.

Classement HMIS      Santé: 2\*      Inflammabilité: 2      Réactivité: 0

### 3. Composition / informations sur les ingrédients

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de l'État concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

| Ingrédient/Chemical Designations  | Poids %    | Classification SGH  | Notes  |
|---|------------|---|--------|
| Solvant de naphte de pétrole, aliphatique moyen<br>Numéro CAS: 0064742-88-7 | 25 - 50    | Asp. Tox. 1;H304  | [1]    |
| Distillats de pétrole, hydrotraités légers<br>Numéro CAS: 0064742-47-8      | 1.0 - 10   | Asp. Tox. 1;H304  | [1]    |
| Solvant Stoddard<br>Numéro CAS: 0008052-41-3                                | 1.0 - 10   | Asp. Tox. 1;H304  | [1][2] |
| Xylène (isomères o, m, p)<br>Numéro CAS: 0001330-20-7                       | 1.0 - 10   | Flam. Liq. 3;H226<br>Acute Tox. 4;H332<br>Acute Tox. 4;H312<br>peau Irrit. 2;H315<br>yeux Irrit. 2;H319<br>STOT SE 3;H335<br>Asp. Tox. 1;H304 | [1][2] |
| Acide hexanoïque, 2-éthyl-, sel de cobalt (2+)<br>Numéro CAS: 0000136-52-7  | 0.10 - 1.0 | Acute Tox. 4;H302<br>peau Sens. 1;H317<br>Repr. 2;H361F<br>Aquatic Acute 1;H400<br>Aquatic Chronic 1;H410                                     | [1]    |
| Méthyléthylcétoxime<br>Numéro CAS: 0000096-29-7                             | 0.10 - 1.0 | Carc. 2;H351<br>Acute Tox. 4;H312<br>yeux Dam. 1;H318<br>peau Sens. 1;H317  | [1]    |

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

\* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

### 4. Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers secours

|             |   |
|-------------|---|
| Généralités | Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers contaminés à fond ou détruisez-les.   |
| Inhalation  | En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale. |
| Yeux        | En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.   |
| Peau        | En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.  |
| Ingestion   |   |

## HVA149\_N7

En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                   |  |
|-------------------|--|
| Résumé            | AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. |
| Inhalation        | Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge. Les vapeurs peuvent affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées.  |
| Yeux              | Cause une irritation grave aux yeux. Évitez le contact avec les yeux.  |
| Peau              | Irrite les yeux. Peut être nocif si absorbé par la peau.   |
| Ingestion         | Toxique en cas d'ingestion. Peut occasionner des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, la diarrhée ou la somnolence.  |
| Effets chroniques | Risque de cancer. Contient un ingrédient qui peut causer le cancer (se référer aux Sections 2 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition.  |

## 5. Lutte contre les incendies

### 5.1. Moyens d'extinction

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

ATTENTION: Pour des mélanges contenant

Incendie mineur

Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.

Ne pas employer de jet d'eau.

Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.

La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).

Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.

Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.

Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Guide ERG N° 128

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).

Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Si sans risque, arrêter la fuite.

Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.

Utiliser des outils anti-étincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

## HVA149\_N7

L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.

Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.

Éloigner les curieux et le personnel non-autoris.

Demeurer en amont du vent.

Éviter les dépressions de terrain.

Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>7. Manipulation et entreposage</b> |
|---------------------------------------|

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

Les vapeurs peuvent causer une combustion instantanée ou s'enflammer et exploser.

#### Dans zone de stockage

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Magasin entre 40 et 100 F (4-38 °C).

Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Agents oxydants puissants.

Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Refermez le contenant après usage.

Nettoyez à fond après manipulation.

Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée.

|  |
|--|
| <b>8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle</b> |
|--|

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Exposition

| N° CAS       | Ingrédient                                     | Source      | Valeur                |
|--------------|--|-------------|-----------------------|
| 0000096-29-7 | Méthyléthylcétoxime                            | OSHA        | Aucune Limite Établie |
|              |  | ACGIH       | Aucune Limite Établie |
|              |  | NIOSH       | Aucune Limite Établie |
|              |  | Fournisseur | Aucune Limite Établie |
|              |  | OHSA, CAN.  | Aucune Limite Établie |
|              |  | Mexique     | Aucune Limite Établie |
|              |  | Brésil      | Aucune Limite Établie |
| 0000136-52-7 | Acide hexanoïque, 2-éthyl-, sel de cobalt (2+) | OSHA        | Aucune Limite Établie |
|              |  | ACGIH       | Aucune Limite Établie |
|              |  | NIOSH       | Aucune Limite Établie |
|              |  | Fournisseur | Aucune Limite Établie |
|              |  | OHSA, CAN.  | Aucune Limite Établie |
|              |  | Mexique     | Aucune Limite Établie |
|              |  | Brésil      | Aucune Limite Établie |
| 0001330-20-7 | Xylène (isomères o, m, p)                      | OSHA        |                       |

HVA149\_N7

|              |   |             |   |
|--------------|---|-------------|---|
|              |   |             | 100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA150 ppm STEL; 655 mg/m3 STEL  |
|              |   | ACGIH       | 100 ppm TWA150 ppm STEL   |
|              |   | NIOSH       | Aucune Limite Établie   |
|              |   | Fournisseur | Aucune Limite Établie   |
|              |   | OHSA, CAN.  | 100 ppm TWA150 ppm STEL   |
|              |   | Mexique     | 100 ppm TWA LMPE-PPT; 435 mg/m3 TWA LMPE-PPT150 ppm STEL [LMPE-CT]; 655 mg/m3 STEL [LMPE-CT]  |
|              |   | Brésil      | 78 ppm TWA LT; 340 mg/m3 TWA LT   |
| 0008052-41-3 | Solvant Stoddard                                | OSHA        | 500 ppm TWA; 2900 mg/m3 TWA   |
|              |   | ACGIH       | 100 ppm TWA   |
|              |   | NIOSH       | 350 mg/m3 TWA1800 mg/m3 Ceiling (15 min)20000 mg/m3 IDLH                                      |
|              |   | Fournisseur | Aucune Limite Établie   |
|              |   | OHSA, CAN.  | 525 mg/m3 TWA (140C Flash aliphatic solvent)  |
|              |   | Mexique     | 100 ppm TWA LMPE-PPT; 523 mg/m3 TWA LMPE-PPT200 ppm STEL [LMPE-CT]; 1050 mg/m3 STEL [LMPE-CT] |
|              |   | Brésil      | Aucune Limite Établie   |
| 0064742-47-8 | Distillats de pétrole, hydrotraités légers      | OSHA        | Aucune Limite Établie   |
|              |   | ACGIH       | Aucune Limite Établie   |
|              |   | NIOSH       | Aucune Limite Établie   |
|              |   | Fournisseur | Aucune Limite Établie   |
|              |   | OHSA, CAN.  | Aucune Limite Établie   |
|              |   | Mexique     | Aucune Limite Établie   |
|              |   | Brésil      | Aucune Limite Établie   |
| 0064742-88-7 | Solvant de naphte de pétrole, aliphatique moyen | OSHA        | Aucune Limite Établie   |
|              |   | ACGIH       | Aucune Limite Établie   |
|              |   | NIOSH       | Aucune Limite Établie   |
|              |   | Fournisseur | Aucune Limite Établie   |
|              |   | OHSA, CAN.  | Aucune Limite Établie   |
|              |   | Mexique     | Aucune Limite Établie   |
|              |   | Brésil      | Aucune Limite Établie   |

Données sur la santé

| N° CAS       | Ingrédient                                      | Source     | Valeur   |
|--------------|---|------------|--|
| 0000096-29-7 | Méthyléthylcétoxime                             | NIOSH<br>: | Aucune Limite Établie  |
| 0000136-52-7 | Acide hexanoïque, 2-éthyl-, sel de cobalt (2+)  | NIOSH<br>: | Aucune Limite Établie  |
| 0001330-20-7 | Xylène (isomères o, m, p)                       | NIOSH<br>: | Central nervous system depressant; respiratory and yeux irritation |
| 0008052-41-3 | Solvant Stoddard                                | NIOSH<br>: | yeux nez   |
| 0064742-47-8 | Distillats de pétrole, hydrotraités légers      | NIOSH<br>: | Aucune Limite Établie  |
| 0064742-88-7 | Solvant de naphte de pétrole, aliphatique moyen | NIOSH<br>: | Aucune Limite Établie  |

Données sur la cancérogénicité

| N° CAS       | Ingrédient          | Source | Valeur  |
|--------------|---------------------|--------|---|
| 0000096-29-7 | Méthyléthylcétoxime | OSHA   | Effet cancérogène spécifique: No                                      |
|              |                     | NTP    | Connu: No; Prémumé: No  |
|              |                     | CIRC   | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No; |

## HVA149\_N7

|              |   |      |  |
|--------------|---|------|--|
| 0000136-52-7 | Acide hexanoïque, 2-éthyl-, sel de cobalt (2+)  | OSHA | Effet cancérrogène spécifique: No                                      |
|              |   | NTP  | Connu: No; Prémumé: No   |
|              |   | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;  |
| 0001330-20-7 | Xylène (isomères o, m, p)                       | OSHA | Effet cancérrogène spécifique: No                                      |
|              |   | NTP  | Connu: No; Prémumé: No   |
|              |   | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No; |
| 0008052-41-3 | Solvant Stoddard                                | OSHA | Effet cancérrogène spécifique: No                                      |
|              |   | NTP  | Connu: No; Prémumé: No   |
|              |   | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;  |
| 0064742-47-8 | Distillats de pétrole, hydrotraités légers      | OSHA | Effet cancérrogène spécifique: No                                      |
|              |   | NTP  | Connu: No; Prémumé: No   |
|              |   | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;  |
| 0064742-88-7 | Solvant de naphte de pétrole, aliphatique moyen | OSHA | Effet cancérrogène spécifique: No                                      |
|              |   | NTP  | Connu: No; Prémumé: No   |
|              |   | CIRC | Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;  |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Respiratoire

Choisir de l'équipement qui peut vous protéger des ingrédients indiqués dans la Section 2 de ce document. Assurez-vous d'avoir de l'air frais lors de l'application et du séchage. Si vous éprouvez un larmolement des yeux, des maux de tête ou des étourdissements, ou si le moniteur d'air indique que le taux de poussière, de vapeurs, ou de bruine est au-dessus des limites permises, portez un respirateur homologué, bien ajusté, durant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du respirateur. **POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT:** Pour de l'information et de l'assistance sur la santé professionnelle et les produits sécuritaires 3M, appelez sans frais le service technique chez OH&ESD aux États-Unis au 1-800-243-4630, au Canada composez le 1-800-267-4414. Veuillez ne pas appeler à ces numéros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre fabricant. 3M ne souscrit pas à l'exactitude de l'information contenue dans cette fiche signalétique.

#### Yeux

Évitez le contact avec les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.

#### Peau

On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.

#### Contrôles d'ingénierie

Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, assurer une ventilation adéquate.

#### Autres pratiques de travail

Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient être disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettoyez à fond les vêtements souillés avant de les remettre. Après le travail, prenez une douche en utilisant beaucoup de savon et d'eau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Aspect                                 | Coloré Liquide        |
| Seuil olfactif                         | Non mesuré            |
| pH                                     | Aucune Limite Établie |
| Point de fusion / point de congélation | Non mesuré            |
|  | 130 (C) 266 (F)       |

|   |  |
|---|--|
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition                     |  |
| Point d'éclair  | 38 (C) 100 (F)   |
| Vitesse d'évaporation (Ether = 1)   | Non mesuré   |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | Non applicable   |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosion;: .7<br>Limite supérieure d'explosivité: Aucune Limite Établie |
| Tension de vapeur (Pa)  | Non mesuré   |
| Densité de vapeur   | Plus lourd que l'air   |
| Densité   | 0.90   |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)                       | Non mesuré   |
| Température d'auto-inflammation   | Non mesuré   |
| Température de dégradation (°C)   | Non mesuré   |
| Viscosité (cSt)   | Aucune Limite Établie Non mesuré   |
| % COV   | Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit                              |

## 9.2. Autres informations

Pas d'autres informations

## 10. Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

## 10.2. Stabilité chimique

Ce produit est stable et ne présente pas de risque de polymérisation.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

## 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

## 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.

La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).

Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.

Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.

Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

## 11. Données toxicologiques

## Toxicité aiguë

AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal.

| Ingrédient | Orale DL50, mg/kg | DL50 Dermale, mg/kg | Inhalation Vapeur DL50, mg/l/4h | Inhalation poussières/ brouillards LD50, mg/l/4h |
|------------|-------------------|---------------------|---------------------------------|--|
|            |                   |                     |                                 |  |

## HVA149\_N7

|  |                                |                                |                              |                              |
|--|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Solvant de naphte de pétrole, aliphatique moyen - (64742-88-7) | 6,000.00, Rat - Catégorie: NA  | 3,000.00, Lapin - Catégorie: 5 | Aucune donnée disponible. NA | Aucune donnée disponible. NA |
| Distillats de pétrole, hydrotraités légers - (64742-47-8)      | 5,000.00, Rat - Catégorie: 5   | 2,000.00, Lapin - Catégorie: 4 | Aucune donnée disponible. NA | Aucune donnée disponible. NA |
| Solvant Stoddard - (8052-41-3)                                 | Aucune donnée disponible. NA   | Aucune donnée disponible. NA   | Aucune donnée disponible. NA | Aucune donnée disponible.    |
| Xylène (isomères o, m, p) - (1330-20-7)                        | 4,299.00, Rat - Catégorie: 5   | 1,548.00, Lapin - Catégorie: 4 | 20.00, Rat - Catégorie: 4    | Aucune donnée disponible. NA |
| Acide hexanoïque, 2-éthyl-, sel de cobalt (2+) - (136-52-7)    | 1,220.00, Lapin - Catégorie: 4 | 5,000.00, Rat - Catégorie: 5   | Aucune donnée disponible. NA | Aucune donnée disponible. NA |
| Méthyléthylcétoxime - (96-29-7)                                | 930.00, Rat - Catégorie: 4     | 2,000.00, Lapin - Catégorie: 4 | 20.00, Rat - Catégorie: 4    | Aucune donnée disponible. NA |

| Article   | Catégorie  | Risque                                  |
|---|------------|---|
| Toxicité aigue (orale)  | Non classé | Non applicable                          |
| Toxicité aigue (dermale)  | Non classé | Non applicable                          |
| Toxicité aigue (inhalation)   | Non classé | Non applicable                          |
| Effets corrosifs/irritation cutanés                                   | 3          | Provoque une légère irritation cutanée. |
| Lésion/irritation oculaire  | Non classé | Non applicable                          |
| Sensibilisation (respiratoire)  | Non classé | Non applicable                          |
| Sensibilisation (dermale)   | Non classé | Non applicable                          |
| Toxicité pour les cellules reproductrices                             | Non classé | Non applicable                          |
| Cancérogénicité   | Non classé | Non applicable                          |
| Toxicité pour la reproduction   | Non classé | Non applicable                          |
| Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)  | Non classé | Non applicable                          |
| Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée) | Non classé | Non applicable                          |
| Risque d'aspiration   | Non classé | Non applicable                          |

### 12. Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

#### Écotoxicité aquatique

| Ingrédient   | 96 hr LC50 fish, mg/l       | 48 hr EC50 crustacea, mg/l          | ErC50 algae, mg/l                         |
|--|-----------------------------|-------------------------------------|---|
| Solvant de naphte de pétrole, aliphatique moyen - (64742-88-7) | 800.00, Pimephales promelas | 100.00, Daphnia magna               | 450.00 (96 hr), Selenastrum capricornutum |
| Distillats de pétrole, hydrotraités légers - (64742-47-8)      | 2.20, Lepomis macrochirus   | 4,720.00, Dendronereides heteropoda | Non disponible                            |
| Solvant Stoddard - (8052-41-3)                                 | Non disponible              | Non disponible                      | Non disponible                            |
| Xylène (isomères o, m, p) - (1330-20-7)                        | 3.30, Oncorhynchus mykiss   | 8.50, Palaemonetes pugio            | 100.00 (72 hr), Chlorococcales            |
| Acide hexanoïque, 2-éthyl-, sel de cobalt (2+) - (136-52-7)    | Non disponible              | Non disponible                      | Non disponible                            |
| Méthyléthylcétoxime - (96-29-7)                                | 320.00, Leuciscus idus      | 500.00, Daphnia magna               | 83.00 (72 hr), Scenedesmus subspicatus    |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.



## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

|                              |
|------------------------------|
| 13. Donnée sur l'élimination |
|------------------------------|

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

|   |
|---|
| 14. Informations relatives au transport |
|---|

14.1. Numéro ONU UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies PEINTURE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| DOT (transport terrestre national)       |  | IMO / IMDG (transport maritime)           |  |
|--|--|---|--|
| Désignation exacte pour l'expédition DOT | PEINTURE                               | Désignation exacte pour l'expédition IMDG | PEINTURE                               |
| Classe de danger DOT                     | 3 - Liquide combustible et inflammable | Classe de danger IMDG                     | 3 - Liquide combustible et inflammable |
|  |  | Sous-classe                               | 3 - Liquide combustible et inflammable |
| Numéro UN / NA :                         | UN 1263                                |   |  |
| Groupe d'emballage DOT                   | III                                    | Groupe d'emballage IMDG                   | III                                    |
| CERCLA/DOT Quantité à déclarer           | 724 gal. / 5416 lb                     | Code de référence système                 | 1                                      |

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

|  |
|--|
| 15. Informations sur les réglementations |
|--|

Résumé sur les réglementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT B3

DOT Polluants marins (10%):  
(aucun ingrédient indiqué)

DOT Polluants marins graves (1%):

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

Éthylbenzène (1000 lb final RQ; 454 kg final RQ)

Xylène (isomères o, m, p) (100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Pseudo-cumène

Éthylbenzène

Xylène (isomères o, m, p)

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:

Solvant Stoddard

Xylène (isomères o, m, p)

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Solvant Stoddard

Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:

(aucun ingrédient indiqué)

Statut RCRA:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Solvant de naphte de pétrole, aliphatique moyen

Solvant Stoddard

Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:

Cumène

Éthylbenzène

Éther de monométhylpropylèneglycol

Solvant de naphte de pétrole, aliphatique moyen

Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:

Pseudo-cumène

Éthylbenzène

Xylène (isomères o, m, p)

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

Cumène

Éthylbenzène

Naphtalène

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

|                         |
|-------------------------|
| 16. Autres informations |
|-------------------------|

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.

The full text of the phrases appearing in section 3 is:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

## HVA149\_N7

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H361F Susceptible de nuire à la fertilité.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

The following sections have changed since the previous revision.

SECTION 2: Identification des dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

SECTION 4: Premiers secours

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

SECTION 11: Informations toxicologiques

SECTION 12: Informations écologiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

End of Document